



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

*Association pour le Logement et
l'Insertion Sociale des jeunes de la
région dijonnaise (A.L.I.S.)*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
**Association pour le Logement et l'Insertion Sociale des jeunes de la région
dijonnaise (A.L.I.S.)**
4 rue du pont des tanneries - 21000 Dijon
Ce rapport contient 18 pages
Référence : MM / SM

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Association pour le Logement et l'Insertion Sociale des jeunes de la région dijonnaise (A.L.I.S.)

Siège social : 4 rue du pont des tanneries - 21000 Dijon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour le Logement et l'Insertion Sociale des jeunes de la région dijonnaise (A.L.I.S.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30 décembre 2018.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (règlement ANC 2018-06).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 15 avril 2021

KPMG S.A.



Sylvie Merle
Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...							
	Immobilisations incorporelles en cours	11 339	11 339					
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	722 425	198 827	523 598	538 046	-14 449	-2.69	
	Installations techniques Matériel et outillage	3 415 546	2 952 054	463 491	541 994	-78 503	-14.48	
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts	1 517		1 517	1 517				
Autres	303 345		303 345	300 736	2 608	0.87		
Total I	4 454 171	3 162 221	1 291 950	1 382 294	-90 344	-6.54		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	1 829		1 829	1 401	427		
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	354 676	281 559	73 118	104 163	-31 046	-29.80	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	48 609		48 609	68 767	-20 159	-29.31	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	1 127 161		1 127 161	810 471	316 690	39.07	
Charges constatées d'avance (2)	6 579		6 579	7 714	-1 135	-14.71		
Total II	1 538 854	281 559	1 257 296	992 518	264 778	26.68		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 993 026	3 443 780	2 549 246	2 374 812	174 434	7.35		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	1 221 230	923 410	297 819	32.25	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	336 161	297 820	38 341	12.87	
Situation nette (sous total)	1 557 391	1 221 230	336 161	27.53	
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	162 834	191 000	-28 167	-14.75	
Provisions réglementées					
Total I	1 720 225	1 412 230	307 994	21.81	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	139 933	197 923	-57 990	-29.30
	Total III	139 933	197 923	-57 990	-29.30
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	154	162	-8	-4.97
	Emprunts et dettes financières diverses	478 392	485 295	-6 903	-1.42
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	91 385	100 619	-9 233	-9.18
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	67 229	76 700	-9 471	-12.35
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	19 411	71 145	-51 735	-72.72
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	32 518	30 738	1 780	5.79
Total IV	689 088	764 659	-75 570	-9.88	
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 549 246	2 374 812	174 434	7.35	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	1 243 716	1 283 684	-39 969	-3.11
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	68 369	76 872	-8 503	-11.06
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	130 667	263 218	-132 550	-50.36
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	63 336	67 206	-3 870	-5.76
Total I	1 506 088	1 690 979	-184 892	-10.93
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	466 032	476 338	-10 307	-2.16
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	40 456	46 371	-5 914	-12.75
Salaires et traitements	360 728	447 880	-87 152	-19.46
Charges sociales	103 723	131 631	-27 908	-21.20
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	100 471	99 148	1 322	1.33
Dotations aux provisions	75 176	112 575	-37 399	-33.22
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	54 482	92 977	-38 495	-41.40
Total II	1 201 067	1 406 920	-205 853	-14.63
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	305 021	284 059	20 962	7.38

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12 31/12/2019	Euros	%
Produits financiers				
De participation	3 706	2 534	1 172	46.25
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	163		163	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	3 869	2 534	1 335	52.69
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	14 036	15 098	-1 063	-7.04
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	14 036	15 098	-1 063	-7.04
2. Résultat financier (III-IV)	-10 167	-12 565	2 398	19.08
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	294 854	271 494	23 360	8.60
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	817	133	684	514.44
Sur opérations en capital	28 167	28 167		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	13 841	4 333	9 508	219.42
Total V	42 825	32 633	10 192	31.23
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	99		99	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 419	6 308	-4 888	-77.50
Total VI	1 518	6 308	-4 790	-75.93
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	41 307	26 325	14 982	56.91
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 552 782	1 726 146	-173 364	-10.04
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 216 621	1 428 327	-211 706	-14.82
5. EXCEDENT OU DEFICIT	336 161	297 820	38 341	12.87

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

L'association Urbanalis favorise l'insertion, l'autonomie et l'éducation citoyenne des jeunes de 16 à 30 ans grâce au logement.

Depuis 1956, nous accueillons des jeunes de 16 à 30 ans de plus en plus en précarité.

L'accompagnement dans l'entrée de la vie adulte et l'insertion par le logement sont notre coeur de métier. Nous mobilisons tous les moyens possibles à cette fin. Aujourd'hui, nous espérons qu'avec notre équipe " optimisée " et super motivée, notre accueil ouvert 24 heures sur 24, nos fidèles partenaires et nos dizaines d'envies et de projets partagés, nous saurons accompagner au mieux nos résidents face aux multiples défis qui les attendent.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- On s'aperçoit que la COVID-19 n'a pas eu pour l'instant d'impact significatif sur la situation financière et les résultats de l'Association. A noter que nous avons bénéficié en 2020 du report de 2 échéances d'emprunt en fin de prêt ainsi que de l'attribution d'une subvention exceptionnelle en soutien de la CAF d'un montant de 8240 €.

En revanche, l'avenir nous dira quelles seront les conséquences de la mise en place du nouveau mode de calcul des APL en janvier 2021.

- Côté salariés, nous avons embauché deux apprentis fin septembre 2020 avec l'aide exceptionnelle de 8 000 € du gouvernement. Une prime exceptionnelle, dans le cadre du dispositif de la prime pour le pouvoir d'achat, a été attribuée à l'ensemble des salariés pour un montant total de 13 000 €.

- Depuis 2019 nous ne dotons plus la provision pour gros travaux et la reprise pour 2021 s'élève à 42 000 €.

- La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12/2018 *"relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif"* avec notamment la création de nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2018).

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Changement de méthode

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

L'application de ce nouveau règlement n'a entraîné aucun changement significatif dans notre structure.

Informations générales complémentaires

Changement d'estimation

Un changement d'évaluation pour le calcul de la provision pension a été effectué en 2020. La nouvelle évaluation prospective tient compte notamment de l'âge, de l'ancienneté, du turnover, de l'avancement salarial, d'un taux d'actualisation, ce qui conduit à comptabiliser cette année une provision inférieure de 16 000 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 339		
TOTAL	11 339		
Constructions sur sol propre	722 425		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	510 136		2 039
Installations générales agencements aménagements divers	2 881 645		3 740
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 726		1 740
TOTAL	4 138 932		7 519
Prêts, autres immobilisations financières	302 253		3 306
TOTAL	302 253		3 306
TOTAL GENERAL	4 452 524		10 825

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			11 339	11 339
TOTAL			11 339	11 339
Constructions sur sol propre			722 425	722 425
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 075	510 100	510 100
Installations générales agencements aménagements divers			2 885 385	2 885 385
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 405	20 061	20 061
TOTAL		8 480	4 137 971	4 137 971
Prêts, autres immobilisations financières		698	304 862	304 862
TOTAL		698	304 862	304 862
TOTAL GENERAL		9 178	4 454 171	4 454 171

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 339			11 339
Constructions sur sol propre	184 379	14 449		198 827
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	486 791	3 086	2 075	487 802
Installations générales agencements aménagements divers	2 364 988	81 944	0	2 446 932
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 734	992	6 405	17 321
TOTAL	3 058 891	100 471	8 480	3 150 882
TOTAL GENERAL	3 070 230	100 471	8 480	3 162 221

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	14 449				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 086				
Instal.générales agenc.aménag.divers	81 944				
Matériel de bureau informatique mobilier	992				
TOTAL	100 471				
TOTAL GENERAL	100 471				

Principales durées d'amortissements retenues :

Bâtiment Tanneries & réhabilitation - gros oeuvre : 50 ans
 Réhabilitation - charpente, menuiseries extérieures : 20 ans
 Réhabilitation - chauffage, électricité, plomberie : 17 ans
 Réhabilitation - sols, peintures, ascenseurs : 7 ans
 Remise aux normes, carrelages : 10 ans
 Mobilier : 10 ans
 Petit matériel : 5 ans
 Matériel informatique : 3 ans
 Logiciels : 1 an

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	923 410	297 820		1	1 221 230
RESULTAT DE L'EXERCICE	297 820		336 161	297 820	336 161
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	191 000			28 167	162 834
Provisions réglementées					
TOTAL I	1 412 230	297 820	336 161	325 987	1 720 225

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	62 957	1 419	17 529		46 847
Gros entretien et grandes révisions	134 966		41 880		93 086
TOTAL	197 923	1 419	59 409		139 933

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	279 478	75 176	73 095		281 559
TOTAL	279 478	75 176	73 095		281 559
TOTAL GENERAL	477 401	76 595	132 504		421 492
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		75 176	118 663		
exceptionnelles		1 419	13 841		

Variation des fonds propres

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	1 517		1 517
Autres immobilisations financières	303 345	295 271	8 074
Clients douteux ou litigieux	206 198	0	206 198
Autres créances clients	148 478	148 478	
Personnel et comptes rattachés	880	880	
Débiteurs divers	47 729	47 729	
Charges constatées d'avance	6 579	6 579	
TOTAL	714 726	498 937	215 789

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	154	154		
Emprunts et dettes financières divers	478 392	62 286	130 596	285 510
Fournisseurs et comptes rattachés	91 385	91 385		
Personnel et comptes rattachés	28 927	28 927		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 586	36 586		
Autres impôts taxes et assimilés	1 717	1 717		
Autres dettes	19 411	19 411		
Produits constatés d'avance	32 518	32 518		
TOTAL	689 088	272 982	130 596	285 510
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 168			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	46 682
Total	46 682

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des produits à recevoir

	Montant
Prestations - subventions	40 148
divers	6 534
Total	46 682

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	154
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 041
Dettes fiscales et sociales	39 260
Autres dettes	4 202
Total	92 656

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		6 579
Total		6 579
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		32 518
Total		32 518

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
CAF - subvention crise sanitaire	8 240
Collectivités territoriales - subvention ville de Dijon	5 000
Collectivités territoriales - ADGAO (département et Métropole)	3 018
Etat - AGLS	25 000
Etat - FONJEP	14 214
Etat - ASP (contrats aidés, apprentis, aide à l'embauche)	12 897
Total	68 369

Toutes ces subventions sont des subventions d'exploitation.

Rémunération des dirigeants

Montant des 3 rémunérations brutes annuelles les plus élevées : 116 501 €

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	12
Total	14

Valorisation des contributions volontaires

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature. Les motifs de notre décision sont les suivants : l'une des conditions suivantes devant être remplie ne l'est pas :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	443 858
Total	443 858

Ville de Dijon : 221 929 €

Conseil Général : 221 929 €